Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2022-561** **19/07/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Information relative aux concours et examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - SGCD – DREAL - DDT(M) – DDecPP ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MTE FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INREA – ANSES Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Information relative à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2022 (second semestre).

Suivi par :

Bureau des concours et des examens professionnels
Graciela NOLLET : Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels
Hervé LÉGER : Adjoint à la Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels

Pour tout renseignement, écrire à : concours.sg@agriculture.gouv.fr

Site Internet : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/

La présente note de service vise à présenter aux agents issus des différents services relevant du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics sous tutelle la programmation des concours et des examens professionnels qui se déroulent au cours de l'année 2022 (second semestre).

Le bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) assure l'organisation et la mise en œuvre des opérations de sélection programmées en 2022 dans le strict respect des mesures sanitaires et des recommandations issues de la DGAFP.

La programmation, présentée sous forme de calendrier prévisionnel, joint en annexe, est également disponible sur le site Internet, régulièrement actualisé et consultable à l'adresse suivante : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/calendriers-previsionnels/.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL ?

1/ La note de service.

Chaque concours ou examen professionnel fait l'objet d'une note de service spécifique publiée lors de l'ouverture des inscriptions dans le Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (B.O.Agri) accessible à l'adresse suivante : https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri.

Cette note de service est également consultable sur le site Internet des concours dans l'Espace de téléchargement - rubrique « Avis de recrutement, notes de service et arrêté de composition des jurys » : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/avis-de-recrutement-notes-de-service-et-arretes-fixant-la-composition-des-jurys/.

Elle présente entre autres le calendrier du concours ou de l'examen concerné, le règlement des sélections, les conditions d'accès, la nature et les modalités des épreuves, le dispositif de préparation des candidats, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves pour les personnes en situation de handicap ou encore de recours éventuel à la visioconférence pour les épreuves orales.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de lire attentivement chaque note de service, en particulier concernant :

- la période d'inscription en ligne, étape préalable et indispensable à la confirmation de l'inscription,
- les consignes relatives à la constitution et au dépôt en ligne des pièces justificatives du dossier d'inscription avant la date limite,
- le cas échéant, la transmission en ligne dans les délais impartis du dossier de présentation (concours externe) ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle/RAEP (concours interne et examen professionnel).

En effet, le non respect des divers délais prévus dans l'arrêté d'ouverture ou l'incomplétude du dossier d'inscription entraînent systématiquement le rejet de la candidature en vertu du respect de la réglementation en vigueur et de l'application du principe d'égalité de traitement des candidats.

2/ Le site Internet.

Il est consultable via le lien suivant : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/.

Outre le calendrier prévisionnel et les notes de service, il permet de trouver toutes les informations utiles aux candidats (liste non exhaustive) :

- les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes,
- les annales,
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les modèles de documents à transmettre et leur guide (dossier de présentation, dossier de RAEP, demande d'aménagement d'épreuves, …),
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Les nouvelles modalités d'inscription.

Depuis le 2 mai 2022, toute inscription à un concours ou un examen professionnel se fait uniquement par Internet. **La phase de pré-inscription est remplacée par une phase uniquement d'inscription**. Un délai supplémentaire est ajouté à la fin de chaque inscription pour déposer sur le site Internet des concours les pièces justificatives nécessaires à la validation de l'inscription.

Les agents sont donc invités à consulter régulièrement le site Internet.

IMPORTANT **:** Il est demandé avant de commencer toute démarche d'inscription de bien télécharger et lire **la notice explicative** d'inscription du concours ou de l'examen professionnel.

3/ Le BCEP

L'équipe du BCEP se rend disponible pour répondre aux demandes des agents qui peuvent :

- envoyer un message via la boîte fonctionnelle du BCEP (concours.sg@agriculture.gouv.fr) ; chaque demande est traitée et fait l'objet d'une réponse.

Lorsqu'il s'agit de questions relatives aux dossiers de candidats inscrits ou en démarche d'inscription à un concours ou un examen en cours :

- contacter directement le/la chargé(e) de concours qui en assure la gestion : ses coordonnées sont indiquées sur la note de service du concours ou de l'examen concerné ainsi que sur chaque convocation adressée aux candidats.

*****

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité.

La Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

Virginie FARJOT

Opération	Places offertes	Date d'ouverture	Fin des inscriptions	Fin dépôt dossiers inscription ou retour pièces	Epreuves écrites	Epreuves orales
Elèves ingénieurs de l'agricullture et de l'environnement - Elèves IAE interne 2022	10	13-Jan-22	10-Feb-22	28-Feb-22	31-Mar-22	du 27 juin au 1 juillet 2022
Ingénieurs de l'agricullture et de l'environnement - IAE examen professionnel 2021	51	7-Apr-22	9-May-22	23-May-22	8-Sep-22	28 nov au 9 décembre 22
Ingénieur de recherche externe 2022 BAP A emploi type A1C03	2	17-Mar-2022	19-Apr-2022	2-May-2022	DOSSIER	5 au 16 sept 22
Ingénieur de recherche interne 2022 BAP A emploi type A1B02	1	17-Mar-2022	19-Apr-2022	2-May-2022	RAEP	5 au 16 sept 22
Ingénieur de recherche interne 2022 BAP A emploi type A1D04	1	17-Mar-2022	19-Apr-2022	2-May-2022	RAEP	5 au 16 sept 22
Elèves ingénieurs de l'agricullture et de l'environnement externe 2022		9-May-22				délibération 05/08/22
Attachés d'administration de l'Etat (AAE) - Grade d'attaché principal examen professionnel 2023	24	5-Sep-22	4-Oct-22	17-Oct-22		du 15 au 24 novembre 2022
Secrétaires administratifs de classe supérieure - SA Cl.Sup 2022	62	1er juin 2022	1er juillet	19-Jul-22	27-Sep-22	
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle - SA Cl. Exc 2022	45	1er juin 2022	1er juillet	19-Jul-22	27-Sep-22	du 21/11 au 1er décembre 2022
Attachés d'administration de l'Etat - AAE examen professionnel 2022	?	17-May-2022	16-Jun-2022	30-Jun-22	22-Sep-22	du 5 au 9 décembre 2022
Techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle - TFR Cl. Exc 2022	26	1er juin 2022	30-Jun-22	15-Jul-22		du 17 au 21 octobre 2022
Techniciens de formation et de recherche de classe supérieure -TFR Cl. Sup 2022	13	1er juin 2022	30-Jun-22	15-Jul-22		du 19 au 27 sept 2022
Techniciens principaux - TPMA 2022	Fixé ultérieurement	16-Jun-22	15-Jul-22	29-Jul-22	17-Nov-22	
Chefs techniciens - CTMA 2022	Fixé ultérieurement	16-Jun-22	15-Jul-22	29-Jul-22	17-Nov-22	6 au 24 mars 2023
Techniciens supérieurs grade de Technicien - TSMA1 2023 (concours externes/internes et examens professionnels)	Fixé ultérieurement	5-Oct-22	4-Nov-22	22-Nov-22	2-Feb-23	du 30 mai au 17 juin 2023
Techniciens supérieurs grade de Technicien principal - TSMA2 2023 (concours externes et internes)	Fixé ultérieurement	5-Oct-22	4-Nov-22	22-Nov-22	2-Feb-23	du 9 au 13 mai 2023 et du 18 au 19 mai 2023
Techniciens supérieurs grade de Technicien TSMA1 CNAL 2023 Externe VA	Fixé ultérieurement	5-Oct-22	4-Nov-22	22-Nov-22	2-Feb-23	du 30 mai au 17 juin 2023
Secrétaires administratifs de classe normale - SA examen professionnel 2022	Fixé ultérieurement	3-Nov-22	2-Dec-22	16-Dec-22	RAEP	9 au 20 mai 2023
Ingénieurs de recherche hors classe - IR HC 2023	Fixé ultérieurement	19-Oct-22	18-Nov-22	2-Dec-22		24 au 28 janvier 2023